

**Côte d'Or**



## État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

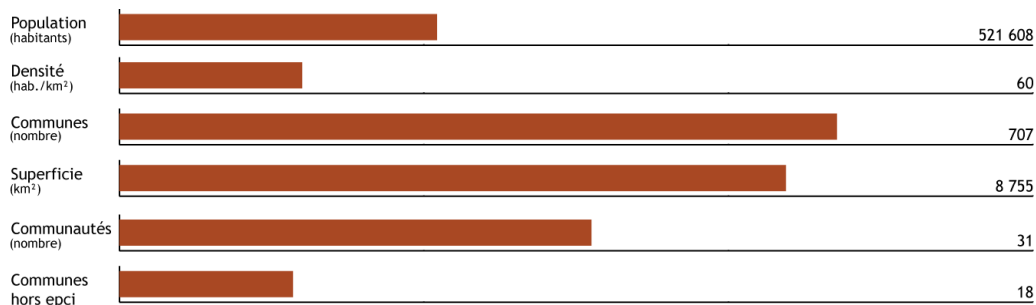
21 Avril 2011

Situation inchangée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

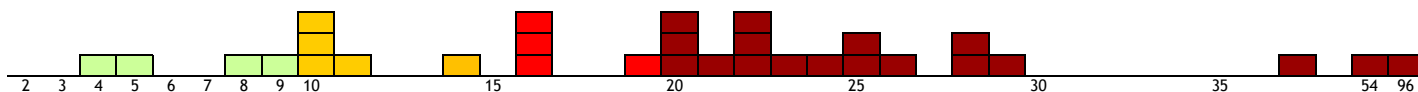
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté est identique.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

# Les données

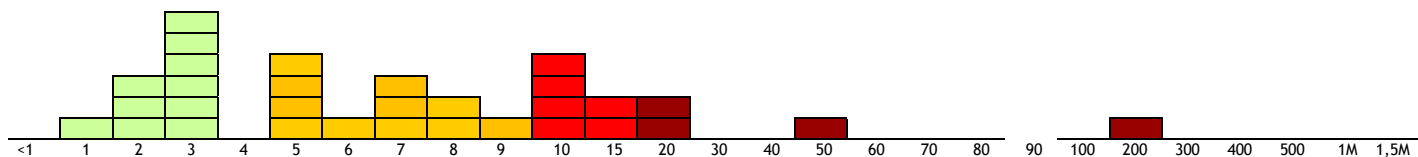
## Caractéristiques du département



## Nombre de communes par communauté



## Population par communauté (en milliers d'habitants)

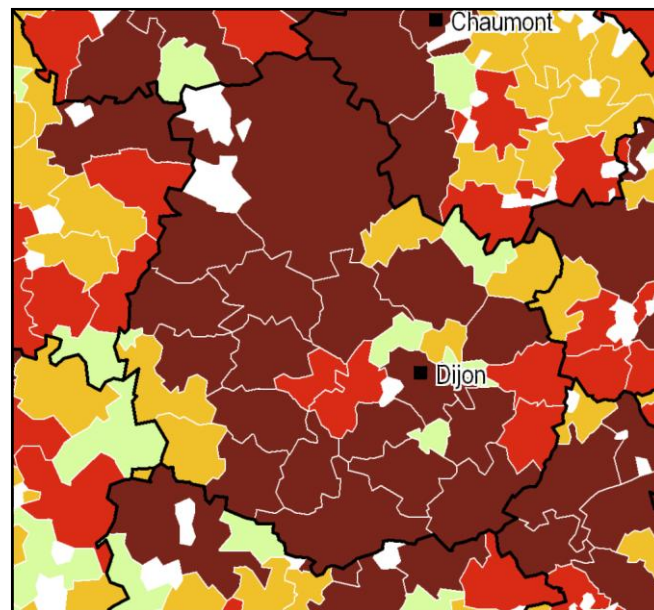


| Nombre de communes/Communauté |             |
|-------------------------------|-------------|
| Communes                      | Communautés |
| 4                             | 1           |
| 5                             | 1           |
| 8                             | 1           |
| 9                             | 1           |
| 10                            | 3           |
| 11                            | 1           |
| 14                            | 1           |
| 16                            | 3           |
| 19                            | 1           |
| 20                            | 3           |
| 21                            | 1           |
| 22                            | 3           |
| 23                            | 1           |
| 24                            | 1           |
| 25                            | 2           |
| 26                            | 1           |
| 28                            | 2           |
| 29                            | 1           |
| 37                            | 1           |
| 54                            | 1           |
| 96                            | 1           |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>31</b>   |

| Population/Communauté |             |
|-----------------------|-------------|
| Population            | Communautés |
| 1 à 2 000             | 1           |
| 2 à 3 000             | 3           |
| 3 à 4 000             | 6           |
| 5 à 6 000             | 4           |
| 6 à 7 000             | 1           |
| 7 à 8 000             | 3           |
| 8 à 9 000             | 2           |
| 9 à 10 000            | 1           |
| 10 à 15 000           | 4           |
| 15 à 20 000           | 2           |
| 20 à 30 000           | 2           |
| 50 à 60 000           | 1           |
| 200 à 300 000         | 1           |
| <b>TOTAL</b>          | <b>31</b>   |

## Les territoires

Nombre de communes par communauté



## Commentaires

### Caractéristiques de la trame intercommunale

Les communautés sont de dimension importante :

- 22 communautés sur 31 comptent au moins 15 communes (soit 71,00 %).
- 18 communautés comptent au moins 20 communes (soit 58,10 %), dont 2 plus de 50 communes (CA Beaune, Côte et Sud : 54 communes, CC du Pays Châtillonnais : 96 communes).
- 4 communautés comptent moins de 10 communes (soit 12,90 %), dont 1 moins de 5 communes : CC de la Plaine des Tilles (4 communes).

### Comparaison avec les départements voisins

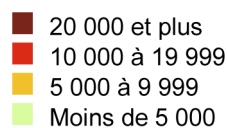
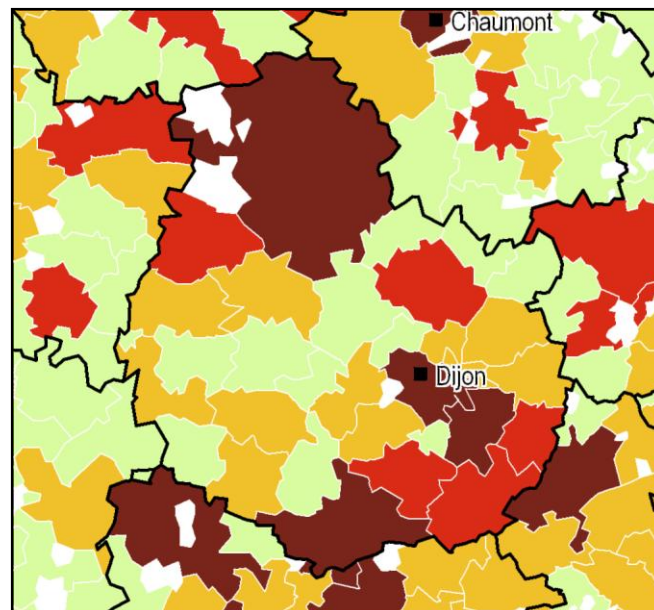
- Situation comparable dans les territoires riverains de l'Aube, du Jura et de la Saône-et-Loire.
- A l'Ouest, dans l'Yonne et, surtout, dans la Nièvre, les communautés sont de taille plus petite. Il en va de même dans la Haute-Marne.

Communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud

Communauté de communes du Pays Châtillonnais

## Les territoires

### Population par communauté



## Commentaires

### Caractéristiques de la trame intercommunale

Dans un grand nombre de cas, la population des communautés est limitée :

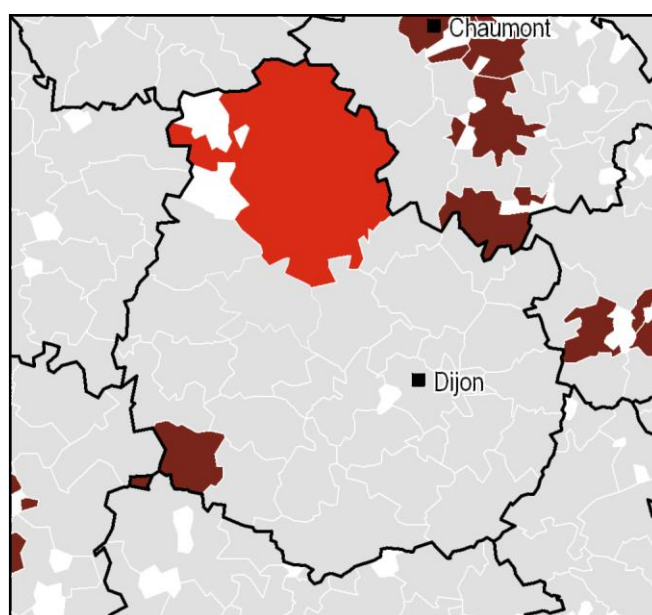
- 21 communautés sur 31 comptent moins de 10 000 habitants (soit 67,70 %).
- 10 communautés comptent moins de 5 000 habitants (soit 32,25 %), dont 1 moins de 2 000 habitants (CC des Sources de la Tille).
- 10 communautés comptent au moins 10 000 habitants (soit 32,25 %).
- 1 communauté compte plus de 200 000 habitants, la CA Grand Dijon. Elle rassemble 48,00 % de la population départementale.

### Comparaison avec les départements voisins

- Situation analogue dans les territoires riverains, excepté aux extrémités Nord (Aube, Haute-Marne) et Sud-Est où les vis-à-vis sont moins peuplés.

## Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

### Données

|  |    |                             |
|--|----|-----------------------------|
| Territoire discontinu                    | 1  | CC de Liernais              |
| Territoire comprenant une enclave        | 1  | CC du Pays du Châtillonnais |
| Territoire discontinu avec une enclave   | 0  |                             |
| Nombre de communes "isolées" au 01/01/06 | 95 |                             |
| Nombre de communes "isolées" au 01/01/09 | 18 |                             |
| Nombre de communes "isolées" au 01/01/10 | 18 |                             |
| Nombre de communes "isolées" au 01/01/11 | 18 |                             |

### Évolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

#### Entre 2006 et 2009

##### Création de communautés :

- CA Beaune Côte et Sud, 50 communes en Côte d'Or (et 4 en Saône-et-Loire) : Aloxe-Corton, Aubigny-la-Ronce, Auxey-Duresses, Baubigny, Beaune, Bouilland, Bligny-lès-Beaune, Bouze-lès-Beaune, Chassagne-Montrachet, Chevigny-en-Vallière, Chorey-les-Beaune, Combertault, Corberon, Corcelles-les-Arts, Corgengoux, Cormot-le-Grand, Corpeau, Ébaty, Échevronne, Ivry-en-Montagne, Jours-en-Vaux, Ladoix-Serrigny, La Rochepot, Levernois, Marigny-lès-Reullée, Mavilly-Mandelot, Meoisey, Merceuil, Meursanges, Meursault, Molinot, Montagny-lès-Beaune, Monthelie, Nantoux, Nolay, Pernand-Vergelesses, Pommard, Puligny-Montrachet, Ruffey-lès-Beaune, Saint-Aubin, Saint-Romain, Sainte-Marie-la-Blanche, Santenay, Santosse, Savigny-lès-Beaune, Tailly, Thury, Vauchignon, Vignoles, Volnay.
- CC des Sources de la Tille, 10 communes : Avot, Barjon, Bussièrès, Busserotte-et-Montenaille, Courlon, Cussey-les-Forges, Fraignot-et-Vesvrotte, Grancey-le-Château-Neuville, Le Meix, Salives.
- CC du Sud Dijonnais, 9 communes : Barges, Broindon, Corcelles-lès-Cîteaux, Épernay-sous-Gevrey, Noiron-sous-Gevrey, Saint-Philibert, Saulon-la-Chapelle, Saulon-la-Rue, Savouges.

##### Élargissement de périmètres existants (8 communes) :

- Arcey, Gergeuil et Saint-Jean-de-Boeuf ont intégré la CC de la Vallée de l'Ouche.
- Féney a intégré la CA Dijonnaise.
- Laignes et Poinçon-lès-Larrey ont intégré la CC du Pays Châtillonnais.
- Rouvray et Sincéy-lès-Rouvray ont intégré la CC de Morvan-Vauban.

#### Entre 2009 et 2010

- Aucune.

Entre 2010 et 2011

- Aucune.

Répartition des communes « isolées »

- .Pour l'essentiel, elles sont concentrées dans l'extrémité Nord-Ouest du département.

#### **Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre**

BISSEY-LA-PIERRE  
CÉRILLY  
CHANNAY  
CORCELLES-LES-MONTS  
ÉTAIS  
FLAVIGNEROT  
FONTAINES-LES-SÈCHES  
GRISELLES  
LARREY

MARCENAY  
MOLESME  
NESLE-ET-MASSOULT  
PLANAY  
PUITS  
SAVOISY  
VERDONNET  
VERTAULT  
VILLEDIEU

## Côte d'Or

### Schéma d'orientation de l'intercommunalité

Juin 2006

#### Diagnostic de l'intercommunalité au 30 juin 2006

- Presque toute la Côte d'Or est couverte par des communautés de communes ou d'agglomération.
- Le département compte 28 EPCI à fiscalité propre : 1 communauté d'agglomération et 27 communautés de communes.
- Sur 707 communes 86,5% (610) adhèrent à un EPCI à fiscalité propre. Cela représente 89% de la population.
- Les 27 communautés de communes s'appuient le plus souvent sur l'échelle cantonale, au détriment de la mutualisation démographique et 8 d'entre elles comptent moins de 3 500 habitants.

#### Les évolutions souhaitables

- Première piste de travail : des EPCI à fiscalité propre sur l'ensemble du territoire départemental
  - La création d'EPCI à fiscalité propre :
    - Canton de Grancey-le-Château : évolution du SIVOM vers une communauté de communes ou un partenariat élargi avec les communautés voisines.
    - SIVOM de Saulon-La Chapelle : projet de communauté de communes sans Ouges (qui adhère à la COMADI), ni Fenay (adhésion à terme à la COMADI).
    - Une communauté d'agglomération à l'échelle des SIVOM de Beaune et de Nolay.
    - Adhésion individuelle des 17 communes isolées à la CC du Pays Châtillonnais.
  - L'intégration de communes seules dans des EPCI à fiscalité propre :
    - Persuader les communes isolées de rejoindre un EPCI.
    - En cas d'échec dans la constitution de communautés de communes : favoriser l'intégration des communes qui le souhaitent aux communautés de communes voisines.
  - Le changement de communautés de communes à la demande de communes membres.
- Deuxième piste de travail : la rationalisation par les regroupements de communautés
  - Les fusions proposées :
    - Au sein de l'espace dijonnais, fusion des plus petites communautés de communes.
    - Dans les autres espaces, en raison d'insuffisances liées aux périmètres, à la population, aux moyens financiers et en fonction des projets à faire aboutir en commun.
  - A défaut de fusion : le développement du partenariat, sous forme de contractualisation ou de « fédération » entre EPCI à fiscalité propre à l'intérieur des espaces :
    - Le modèle existant : le pays Plaine de Saône Vingeanne.
    - Les réflexions en cours : EPCI du Pays Seine et Tille, du Pays Auxois, dans le secteur de Saulon-La Chapelle, dans l'espace beaunois.
- Troisième piste de travail : donner du sens aux intercommunalités de projet en approfondissant les compétences et l'intégration fiscale
  - Approfondir les compétences transférées aux EPCI existants ou à créer.
  - Inciter à l'intégration fiscale.
  - Rationaliser les périmètres et éviter les superpositions.